

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 386

20 février 2009

SOMMAIRE

A.T.T.C. Directors S.à r.l.	18512	Main Source	18528
A.T.T.C. Registrars S.à r.l.	18511	MCD S.à.r.l.	18522
BERNARD & Associés	18505	Menuiserie Schmit Claude S.à r.l.	18525
Blankaert S.A.	18511	Metzinger Bau Sàrl	18487
Cazin S.A.	18513	Norden S.A.	18491
Compagnie d'Investissement des Grands Lacs S.A.	18503	Parc-Invest S.A.	18522
CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l.	18515	Parfinlux S.A.	18514
Diapason S.A.	18518	Parimmo SA	18510
Europa D8 Park S.à r.l.	18508	Partecipazioni Bingogest S.A.	18525
FINB S.A.	18506	Partecipazioni Bingogest S.A.	18525
Gargano S.A.	18495	Partecipazioni Bingogest S.A.	18521
Global Real Estate Lux Co S.à r.l.	18495	PGE Europe one S.A.	18514
Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l.	18528	Polish Beta Group S.à r.l.	18526
Greenridge Property Four S.à r.l.	18503	Pos Invest S.à r.l.	18512
Hedwige Finances S.A.	18526	Quinv S.A.	18526
Hedwige Finances S.A.	18527	Safine S.à r.l.	18488
Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l.	18506	Seven Holdings S.à r.l.	18526
Infinitinvest S.A.	18504	Sharon Real Estate S.à r.l.	18515
Jufin S.A.	18520	Snobfood Holdings S.A.	18521
K2A S.A.	18511	Société Anonyme Cogénération Dudelan- ge - Brill	18514
K2B S.A.	18510	Société Montagne aux Ours S.à r.l.	18482
K2D S.A.	18509	Solidal International S.A.	18519
K2E S.A.	18510	Solidal Luxembourg S.A.	18520
K2F S.A.	18509	Tulgo S.A.	18503
Kamina Investments Holding S.A.	18527	United Finance Luxembourg S.à r.l.	18515
La Maison du Riz S.à.r.l.	18521	Vicente & Fils	18504
Le Dôme S.A.	18514	WB Funding S.A.	18523
Lutece Holding SA	18505	William International Holding S.A.	18505
Lux-PS S. à r.l.	18517	WP Roaming I S.à r.l.	18509
Magma	18503	Würzburg Estates S.A.	18527
Magma	18504	Y.T. Luxembourg S.A.	18518

Société Montagne aux Ours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.404.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fabius Development Corp., a corporation incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at Via España and Elvira Mendez Street, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama, and registered under microjacket number 628477 and document number 1403704,

here represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 24th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Société Montagne aux Ours S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of any manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board of Managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the Board of Managers, and a member of the Board of Managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Fabius Development Corp., prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Alan Dundon, company director, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

- Mr. Alain Peigneux, company director, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of any manager.

4) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Fabius Development Corp., une société constituée et existant selon les lois du Panama, ayant son siège social à Via España and Elvira Mendez Street, Delta Tower, Panama City, République du Panama, et enregistrée sous le numéro microjacket 628477 et le numéro de document 1403704,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Société Montagne aux Ours S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution

de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Fabius Development Corp., précitée, déclare souscrire dix mille (10.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Alan Dundon, administrateur, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Mr. Alain Peigneux, administrateur, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. Relation: LAC/2008/424. Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009017504/211/295.

(090017691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Metzinger Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.609.

AUSZUG

Es ergeht aus einer Urkunde betreffend Übertragung von Gesellschaftsanteilen, aufgenommen von Notar Pierre PROBST, Notar mit Amtssitz zu Ettelbrück, am 15. Januar 2009, einregistriert in Diekirch am 20. Januar 2009, DIE/2009/591,

der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "METZINGER BAU, S.à r.l." mit Sitz zu L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg, im Firmenregister eingetragen unter der Nummer B 36.609,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLITOR, mit dem damaligen Amtssitz zu Mondorf, am 27. Februar 1991, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 366 vom 7. Oktober 1991, folgende Situation:

1) Herr Andreas METZINGER, Bauunternehmer, geboren am 8. April 1968 in (D) Bitburg, wohnhaft zu D-54634 Bitburg, 9, Otto-Hahn-Strasse, erklärt hiermit alle seine Anteile an der oben genannten Gesellschaft "METZINGER BAU, S.à r.l.", also SECHSHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG Anteile (625) an Herrn Roland METZINGER, Bauunternehmer, geboren am 29. Mai 1963, wohnhaft zu D-54634 Bitburg, 69, Im Leuchensang vorbenannt, abgetreten zu haben.

2) Nach dieser Anteilsübertragung sind die eintausend zweihundert fünfzig Anteile (1250) alle im Besitz von Herrn Roland METZINGER und die Gesellschaft ist demzufolge als unipersonelle Gesellschaft zu betrachten.

3) Die Generalversammlung akzeptiert den Rücktritt des administrativen Geschäftsführers, Herrn Andreas METZINGER, vorbenannt und ernennt zum neuen administrativen Geschäftsführer Herrn Roland METZINGER, vorbenannt, welcher also jetzt alleiniger Geschäftsführer ist und demzufolge die Gesellschaft auch mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten kann.

Ettelbrück, den 28. Januar 2009.

Für gleichlautende Abschrift

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2009018185/4917/29.

(090017468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Safine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 144.406.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu :

1. Madame Fabienne TEDESCO, dirigeante de société, née le 21 mai 1952 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1640 Rhode-Saint Genèse, avenue des Buissons 26,

2. Madame Aline MOUCQ, employée privée, née le 1^{er} Octobre 1983 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1170 Watermaal-Bosvoorde, 24, La Bise,

3. Monsieur Xavier MOUCQ, employé privé, né le 8 juin 1985 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1640 Rhode-Saint Genèse, avenue des Buissons 26,

tous ici représentés par Me Canan CETIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations datées du 5 décembre 2008, du 8 décembre 2008 et du 15 janvier 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer :

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SAFINE S.à R.L."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

Par ailleurs la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a également pour objet la prestation de services de toute nature à destination de toutes sociétés faisant partie de son groupe, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

La Société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, selon que son activité nécessite ce développement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,-EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois dans le cas où une ou plusieurs parts sociales (est) sont détenue(s) en usufruit et en nu-propriété, les droits de vote y attachés sont exercés en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 8. L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

A compter de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social sera fixé le jour de la constitution de la société et se finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

Madame Fabienne TEDESCO	490 parts
Madame Aline MOUCQ	5 parts
Monsieur Xavier MOUCQ	5 parts
TOTAL:	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont les associés donnent quittance et décharge.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Fabienne TEDESCO, prénommée, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances, par signature conjointe avec celle du gérant administratif de la société.

Deuxième résolution:

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Frédéric COLLOT, comptable, né à Arlon (Belgique) le 2 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur qui aura le pouvoir d'engager la société par signature conjointe avec celle du gérant technique.

Il peut conférer ces pouvoirs à un tiers.

Troisième résolution:

Le siège social de la société est fixé à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cetin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 janvier 2009. LAC/2009/2475. Reçu 75.- € (soixante-quinze euros)

Le Releveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009017506/220/174.

(090017693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Norden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.135.

Im Jahre zweitausendacht, den dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN

- 1) Herr Alfred BRICKA, Diplomingenieur, geschäftsansässig in CH-1820 Territet, 22 avenue Chantemerle.
- 2) Herr Laurent BRICKA, Diplomkaufmann, geschäftsansässig in F-67000 Straßburg, 3 Catherine de Bourgogne.
- 3) Herr Philippe BRICKA, Diplomkaufmann, geschäftsansässig in F-67000 Straßburg, 1 rue du Bon Pasteur.
- 4) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Westen S.à r.l.", mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 106231, rechtmäßig vertreten seinen Geschäftsführer Herrn Alfred BRICKA, vorgeannt.

Sämtliche Komparenten sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund von vier ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Norden S.à r.l.") mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 134135, (die „Gesellschaft“), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 19. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 19 vom 5. Januar 2008,

und dass deren Satzungen wurden sind gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1616 vom 1. Juli 2008.

- Dass die Komparenten erklären die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein (die "Gesellschafter") und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen, in einer außerordentlichen Generalversammlung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Form der Gesellschaft ohne Abänderung der juristischen Person abzuändern und die Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Norden S.A." anzunehmen;

Das gezeichnete Kapital sowie die Rücklagen bleiben unverändert bestehen, des Weiteren wird die Aktiengesellschaft alle weitere Aktiva und Passiva, Abschreibungen, Minderungs- oder Mehrheitswerte, Eintragungen sowie die Buchhaltung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung fortführen.

Die Umwandlung der Gesellschaft erfolgt auf Basis der Aktiva und Passiva Situation der Gesellschaft zum 30. September 2008, wobei ein Exemplar dieser Aktiva und Passiva Situation gegenwärtiger Urkunde beigegeben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Gesellschafter beschließen die bestehenden Gesellschaftsanteile der Gesellschaft in Aktien umzuwandeln, so dass das Gesellschaftskapital, welches vierzigtausend Euro (40.000,-EUR) beträgt, eingeteilt ist dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Diese Umwandlung geschieht auf Grund eines Gutachtens des unabhängigen Wirtschaftsprüfers "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", abgekürzt "CLERC", mit Sitz in L-8080 Bartringen, 1, rue Pietzer, vom 30. September 2008, dessen Schlussfolgerungen wie folgt lauten:

"Schlussfolgerung

Auf Grundlage unserer Prüfung sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, welche uns zu der Annahme veranlassen, dass der Gesamtwert der Sacheinlage von EUR 40.000,00 nicht mindestens den 320 auszugebenden Aktien von je EUR 125,-entspricht.

Bartringen, den 30. Dezember 2008."

Ein Exemplar dieses Gutachtens, nachdem es vom Bevollmächtigten der Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet worden ist, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Alle Geschäftsvorgänge der Gesellschaft mit beschränkter Haftung sind ab dem heutigen Datum als durch die Aktiengesellschaft vorgenommen anzusehen, insbesondere hinsichtlich der Erstellung der Gesellschaftskonten.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die folgende Neufassung des Gesellschaftsvertrages, um diesen an die neue Rechtsform der Gesellschaft anzupassen:

Der GESELLSCHAFTSVERTRAG erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Norden S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), welche durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Satzungen (die "Statuten") geregelt ist.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist einerseits der Erwerb von Beteiligungen in jeder Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Kontrolle, Verwaltung und Entwicklung dieser Beteiligungen und andererseits die Beratung von in- und ausländischen Gesellschaften im Bereich Industrial Engineering.

Die Gesellschaft kann jede Art von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, durch die Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften oder Unternehmen und die

Unterstützung dieser auf jede Art und Weise. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann jede Art von Beratungstätigkeiten im Bereich Industrial Engineering als auch industrieller Tätigkeit ausüben sowie eine dem Publikum zugängliche Geschäftseinrichtung unterhalten. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanziellen, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt vierzigtausend Euro (40.000,- EUR), eingeteilt ist dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („societe anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („societe anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafterfolgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am 2. Mittwoch des Monats Mai um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhaltet.

Dritter Beschluss

Herr Alfred BRICKA, vorgenannt, tritt mit Wirkung zum heutigen Tag von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft zurück.

Ihm wird volle und einheitliche Entlastung für die Ausführung seines Mandats bis zum heutigen Tag erteilt

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließt die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf 3 und die Zahl des Kommissars auf 1 festzusetzen.

Siebter Beschluss

Die Gesellschafter beschließt folgende Personen zu Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft zu ernennen:

a) Herr Alfred BRICKA, Diplomingenieur, geboren in Oberdorf-Spachbach (Frankreich), am 2. November 1942, geschäftsansässig in CH-1820 Territet, 22 avenue Chantemerle;

b) Herr Thierry HELLERS, Steuerberater, geboren in Luxemburg, am 13. September 1968, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg;

c) Herr Gernot KOS, Steuerberater, geboren in Eisenstadt, (Österreich), am 23. Januar 1970, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Die Mandate der soeben genannten Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2014.

Achter Beschluss

Die Gesellschafter ernennt die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.", mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121917, zum Kommissar der Gesellschaft, ihr Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2014.

Verwaltungsratssitzung

Der beschlussfähige Verwaltungsrat ernennt Herrn Alfred BRICKA, vorgenannt, zum:

- Vorsitzenden des Verwaltungsrates, und
- Delegierten des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft in allen Umständen rechtmäßig durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/177. Reçu Douze euros 12,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009017513/231/189.

(090018127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Gargano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.405.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Gabriele Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009017618/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09593. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Global Real Estate Lux Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 144.414.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of January.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

AIG Global Real Estate Investment Corp., a company organized and incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered seat at 277 Park Avenue New York, New York 10172, USA,

here represented by Mr Fabrice Coste, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 14th, 2009,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Global Real Estate Lux Co S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies belonging to the same group as the Company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered

by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, AIG Global Real Estate Investment Corp., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 (five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Joel Hammer, Managing Director, born on January 30th, 1961 in New York, United States of America, having his professional address at 277 Park Avenue, New York, New York 10172, USA,

- Fabrice Coste, Financial Controller, born in Liege, Belgium on April 1, 1973, having his professional address at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht L-8070 Bertrange,

- Marion Géniaux, Senior Accountant, born in Bordeaux, France on January 24th, 1984, having her professional address at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht L-8070 Bertrange.

2. The registered office of the Company is set at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille neuf, le quinze janvier,

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

AIG Global Real Estate Investment Corp, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 277 Park Avenue New York, New York 10172, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Fabrice Coste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 14 janvier 2009.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Global Real Estate Lux Co S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées faisant partie du même groupe que la Société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites de la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par au moins trois gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance ou par les signatures conjointes ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

AIG Global Real Estate Investment Corp., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Joel Hammer, Managing Director, né le 30 Janvier 1961 à New York, USA, ayant son adresse professionnelle au 277 Park Avenue New York, New York 10172, Etats-Unis d'Amérique,

- Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1^{er} Avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht L-8070 Bertrange,

- Marion Géniaux, Senior Accountant, née le 24 Janvier 1984, à Bordeaux, France, ayant son adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht L-8070 Bertrange.

2. Le siège social de la Société est établi à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens Z.I. Bourmicht.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. COSTE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 janvier 2009. Relation: MER/2009/98. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Mersch, le 22 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009017523/243/400.

(090018057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Compagnie d'Investissement des Grands Lacs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.139.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017605/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10119. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Greenridge Property Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.212.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017606/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10139. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Magma, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 21.710.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009017609/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08745. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Tulgo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.057.

Démission d'un administrateur - Démission du commissaire aux comptes - Dénonciation du siège social

En date du 11 décembre 2008:

- Un administrateur, Monsieur Philippe SLENDZAK domicilié professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg a démissionné de ses fonctions, et ce, avec effet immédiat;
- Le commissaire aux comptes, MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, a démissionné de sa fonction, et ce, avec effet immédiat;
- L'agent domiciliataire Euro-Suisse Audit (Luxembourg), dont le siège social est situé au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société anonyme TULGO S.A., et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009017989/636/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08047. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Magma, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 21.710.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009017612/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08746. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Infinitinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.934.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009017619/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09253. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Vicente & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8353 Garnich, 70, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 23.011.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009017620/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04048. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

William International Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 108.867.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017623/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

BERNARD & Associés, Société Civile.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 467.

A la suite de différentes cessions, dûment acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil, les parts de la Société sont réparties comme suit:

1) Monsieur Bob BERNARD, diplômé HEC (Paris), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, avenue de la Faïencerie, 123,

détient 15 parts de la Société.

2) Monsieur Christian BERNARD, conseil économique, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, avenue de la Faïencerie, 123,

détient 15 parts de la Société.

3) Monsieur Eric BERNARD, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, avenue de la Faïencerie, 123,

détient 55 parts de la Société.

4) Monsieur Bob FABER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, avenue de la Faïencerie, 123,

détient 15 parts de la Société.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Bernard & Associés

Eric Bernard

Référence de publication: 2009017980/3361/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Lutece Holding SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 80.279.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017624/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

FINB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.050.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINB S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009017626/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10305. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 102.750.

In the year two thousand and nine, the twenty-third day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Hutchison Telecommunications (Cyprus) Limited, a Cyprus limited company, with its registered office at 284, Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, CY-3105 Limassol, registered with the Cyprus Trade Register under the number 146935,

hereby represented by Ms Mathilde Jean, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l., having its registered office in L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes, incorporated on 8 July 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1143 of 12 November 2004.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting (the Meeting) is regularly constituted.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder represented declares having perfect knowledge of all the resolutions to be passed today.

Second resolution

The Shareholder resolves to amend article 3. of the Articles by adding the following paragraph:

"The Company may give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may to this effect pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets."

Now article 3. of the Articles will read as follows:

"The Company's object is to take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object as the Company or which may favor its development or the extension of its operations, as specified below, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company may, in Luxembourg as well as abroad, in whatever form, directly or indirectly, carry out and provide telecommunication services and own or run in any form telecommunication networks and telecommunication mobile phone networks and take telecom licenses in any country.

The Company may carry out, in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal, or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management, and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

In general, the Company may carry out any related business and transactions and may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal, and real estate transactions, which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

The Company may give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may to this effect pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 950 (nine hundred and fifty euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the attorney of the appearing party, the attorney of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hutchison Telecommunications (Cyprus) Limited, une société de droit chypriote, ayant son siège social au 284, Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, CY-3105 Limassol, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Chypre sous le numéro 146935,

ici représentée par Mademoiselle Mathilde Jean, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juillet 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1143 du 12 novembre 2004.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) est régulièrement constituée.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé représenté déclare avoir pris connaissance des résolutions à prendre ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 3. des Statuts, afin d'y ajouter le paragraphe suivant:

"La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus mais non limité à, la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut à cet effet nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs."

L'article 3. des Statuts aura désormais la teneur suivante:

"L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises dont l'objet est identique, similaire ou lié a celui de la Société ou qui peut favoriser son développement ou l'extension de ses opérations, comme détaillé ci-dessous, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, produire et fournir des services de télécommunication et détenir ou gérer sous quelque forme que ce soit des réseaux de télécommunication et des réseaux de télécommunication mobile et d'acquérir des licences de télécommunication dans quelque pays que ce soit.

La Société peut exercer, au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toute transaction industrielle, commerciale, financière, personnelle ou immobilière, directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toute entreprise et société dont l'objet est toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, que ce soit de façon permanente ou temporaire, du portefeuille créé à cette fin.

En général, la Société peut exercer toute activité ou transaction liée à ce qui précède et prendre toute mesure et exercer toute opération ou transaction commerciale, financière, personnelle et immobilière, qu'elle peut considérer utile pour l'accomplissement de son objet.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus mais non limité à, la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut à cet effet nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 950.- (neuf cent cinquante euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. JEAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3037. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009018228/242/135.

(090018349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Europa D8 Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009017628/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10310. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

K2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.035.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009017629/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09463. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

WP Roaming I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.513.800,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 108.604.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 17 décembre 2008 que les mandats de Monsieur Morten Brogger, Monsieur Martin Lippert et Monsieur Jean Mandeville en tant que membres du conseil de gérance de la Société, ont été renouvelés, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2008.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Morten Brogger,
- Monsieur Martin Lippert, et
- Monsieur Jean Mandeville.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009017924/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

K2D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.033.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009017630/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09443. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

K2E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.034.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009017631/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09456. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Parimmo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 133.952.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 8 janvier 2009:

L'assemblée a accepté la démission de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2009 de Mademoiselle Laure RAFFAELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée a nommé 1 nouvel administrateur:

- Rodica TARAN, employée privée, demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

Le mandat du nouvel administrateur débutera le 1^{er} janvier 2009 et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Suite à ces modifications, le Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

Monsieur Michel THIBAL, administrateur et administrateur délégué,

Madame Rodica TARAN, administrateur,

Madame Sébastien THIBAL, administrateur.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009017914/8353/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

K2B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.031.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009017632/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09428. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

K2A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.030.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009017633/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09423. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Blankaert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 83.186.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Pétange le 21 novembre 2008.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat de l'administrateur délégué pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat des administrateurs pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateurs:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable demeurant professionnellement à L-4735 PETANGE, 81, rue J.B. Gillardin
Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée demeurant professionnellement à L-4735 PETANGE, 81, rue J.B. Gillardin

Mademoiselle Myriam MATHIEU, employée privée demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes

Commissaire aux comptes:

Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.

L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Pétange, le 21 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009017927/762/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

A.T.T.C. Registrars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 89.729.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Hoek Marc
Le Gérant

Référence de publication: 2009017634/813/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09471. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

A.T.T.C. Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.362.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. s.a.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009017635/813/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09469. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Pos Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.564.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Marc Lecuit, residing in Mersch.

THERE APPEARED:

"Per-Olof Söderberg AB", a company existing under the Swedish law, having its registered office at 19, Våringavägen, 182 63, Djursholm, Sweden, registered under number 556278-2986,

represented by Mr Jorrit Cromptvoets, lawyer, professionally residing in L-2636 Luxembourg 12, rue Léon Thyès, by virtue of a proxy under private seal, given on December 9th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company " Pos Invest S.à r.l." (hereafter the Company) having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, on November 24th, 2000, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 319 of April 30th, 2001,

- the capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid;

- that the appearing party, "Per-Olof Söderberg AB", is the sole owner of the shares and has decided to dissolve the company " Pos Invest S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that "Per-Olof Söderberg AB" being the sole owner of the shares and liquidator of " Pos Invest S.à r.l.", declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of " Pos Invest S.à r.l.", is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société de droit suédois "Per-Olof Söderberg AB", ayant son siège social à 19, Varingavägen, 182 63, Djursholm, Suede, enregistré sous le numéro 556278-2986,

ici représentée par Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant professionnellement à L - 2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Pos Invest S.à r.l.", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, instrumentant en date du 24 octobre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 319 du 30 avril 2001;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que "Per-Olof Söderberg AB" étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la société "Pos Invest S.à r.l." dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que "Per-Olof Söderberg AB" agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société "Pos Invest S.à r.l." est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CROMPVOETS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2008. Relation: MER / 2008 / 2029. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur. ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009018241/243/81.

(090018420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Cazin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.234.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017636/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08000. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

PGE Europe one S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.124.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017637/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09467. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Société Anonyme Cogénération Dudelage - Brill, Société Anonyme.

Capital social: EUR 247.893,52.

Siège social: L-3401 Dudelage, Centre Sportif.
R.C.S. Luxembourg B 68.861.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Dudelage, le 21 avril 2008 à 8.45 heures

L'Assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Alex BODRY, Constant THEOBALD, Michel MARCHAND, Roger SCHNEIDER, Nico KRUMLOWSKY et Tom BELLION en tant qu'Administrateurs, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire à la Fiduciaire H.R.T. REVISION pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Fait et signé à Luxembourg.

Michel MARCHAND.

Référence de publication: 2009017960/2296/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Parfinlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 48.619.

Le bilan au 31 juillet 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017642/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07398. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Le Dôme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 131.136.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017643/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08446. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 121.737.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009017644/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09902. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Sharon Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 90.799.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017655/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

United Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 166.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 133.442.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of UBM Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 70.849 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 9th December 2008 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder of United Finance Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 133.442, incorporated by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 15th November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2853 of 8th December 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 7th December 2007, published in the Mémorial number 31 of 7th January 2008.

The proxy holder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at one hundred sixty-six thousand Euro (EUR 166,000) represented by one thousand six hundred sixty (1,660) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a sole shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

V. That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1st January 2008 and ended as result of the dissolution of the Company at the date hereof.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, a comparu Monsieur Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial d'UBM Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.849 (l'"Associé Unique"), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 9 décembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'associé unique de United Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.442, constituée suivant acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2853 du 8 décembre 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 décembre 2007, publié au Mémorial numéro 31 du 7 janvier 2008.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent soixante-six mille euros (EUR 166.000) représenté par mille six cent soixante (1.660) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (les "Parts Sociales").

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} Janvier 2008 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: P. de Haan, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 12 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15118. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur ff. (signé): N.Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009017653/272/91.

(090017836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Lux-PS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.013.

L'an deux mil huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1 - Monsieur Jens Peter ANDERSEN, directeur de sociétés, demeurant à B-6717 Lottert, 412, rue de la Barrière,

2 - La société anonyme CORPOINVEST SOPARFI S.A. avec siège à L-7447 Lintgen, 120, route de Fischbach, immatriculée au RCSL sous le numéro B 137.915,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 09 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1170 du 14 mai 2008,

ici représentée par son administrateur délégué: Monsieur Loic DIDELOT, commerçant, demeurant à L-7447 Lintgen, 120, route de Fischbach,

nommé à cette fonction aux termes de l'assemblée constitutive, publiée comme dit ci-avant, et

habilité à engager la société sous sa seule signature conformément aux stipulations de l'article 9 des statuts.

Lesquels comparants ont démontré au notaire instrumentaire au moyen de l'acte de constitution ci-après plus amplement relaté, et de contrat de cession de parts sous seing privé, que les comparants détiennent ensemble la totalité des parts de la société LUX-PS s.à r.l., ayant eu son dernier siège social à Boevange/Attert,

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.013,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 514 du 13 mai 2003,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 juillet 2007, publiée au Mémorial C numéro 2257 du 10 octobre 2007.

Ensuite, ils se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Souscription des parts sociales:

L'assemblée prend acte des cessions de parts intervenues sous seing privé, savoir:

- cession par Madame Nadia KNEBLER-SAIBENE de ses 37 parts sociales à la société CORPOINVEST SOPARFI S.A., ici dûment représentée et pour laquelle accepte son administrateur délégué préqualifié,

- cession par Monsieur Pascal KNEBLER de ses 27 parts à Monsieur Jens Peter ANDERSEN, ici présent et qui accepte.

Les parts de la société sont désormais souscrites comme suit:

- Monsieur Jens Peter ANDERSEN, 88 parts sociales

- CORPOINVEST SOPARFI SA, 37 parts sociales

Transfert du siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

La première phrase de l'article 4 des statuts sera modifiée comme suit:

"Le siège de la société est établi dans la Commune de Mamer."

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après s'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: J.P. ANDERSEN, L. DIDELOT, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 25 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3571. Reçu douze euros. 12,-

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 5 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009017656/225/50.

(090018031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Y.T. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.472.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017657/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Diapason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 102.450.

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DIAPASON S.A.", ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 102.450, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1083 du 27 octobre 2004. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2185 du 3 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Piva, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marta Cotas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Stéphanie Salin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (68.200.- EUR) pour le porter de son montant actuel de NEUF CENT QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (942.500.- EUR) à UN MILLION DIX MILLE SEPT CENTS EUROS (1.010.700.- EUR) par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-deux (682) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (68.200.- EUR) pour le porter de son montant actuel de NEUF CENT QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (942.500.- EUR) à UN MILLION DIX MILLE SEPT CENTS EUROS (1.010.700.- EUR) par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-deux (682) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes: PARFININDUS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Salin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire les six cent quatre-vingt-deux (682) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (68.200.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à UN MILLION DIX MILLE SEPT CENTS EUROS (1.010.700.- EUR) représenté par dix mille cent sept (10.107) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. PIVA, M. COTAS, S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1904. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009018224/242/79.

(090018278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Solidal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 87.538.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017658/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Solidal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 87.539.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017660/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Jufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.473.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JUFIN S.A.", avec siège social à L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 141 du 25 janvier 2002

modifié suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1019 du 4 juillet 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.473,

L'assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeannot MOUSEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège vers L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon et en conséquence modification du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

18521

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon et de modifier en conséquence le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la Commune de Strassen."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, J. MOUSEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2781. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009017661/206/57.

(090017669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Snobfood Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.207.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017663/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

La Maison du Riz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 48, rue Auguste Collart.

R.C.S. Luxembourg B 67.272.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017667/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10790. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Partecipazioni Bingogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, le rapport de gestion du conseil d'administration, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009017671/7989/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10741. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

MCD S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.893.

—
Dépôt Rectificatif portant sur le dépôt suivant L070130344.04 daté du 27/09/2007

Le bilan rectificatif au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009017665/677/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08745. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Parc-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 1, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 98.974.

—
L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PARC-INVEST S.A.", ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 1, rue de la Libération, immatriculée auprès du registre de commerce et sociétés sous le numéro B98974 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 4 février 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327 du 23 mars 2004,

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique STEFFEN, demeurant à Esch-Sur-Alzette,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Giovanni ANTONACCI, tôlier débosseleur, né le 12 janvier 1961 à Bari (I), demeurant à L-9371 Gilsdorf, 24 rue des Prés.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,00).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, V. STEFFEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2008. Relation: MER/2008/2079. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Mersch, le 19 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009017669/243/60.

(090017581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

WB Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.673.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

"LONE STAR GLOBAL HOLDINGS LIMITED", a Bermuda limited company with registered office at Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, under number 32897,

here represented by Mr Harry LIEDTKE, private employee, professionally, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 23rd, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the corporation "WB FUNDING S.A.", having its principal office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on April 25th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 910 of September 17th, 2005:

- that the capital of the corporation "WB FUNDING SA" is fixed at seven million Yens (7,000,000.- JPY) divided into one hundred (100) voting shares with a par value of thirty-five thousand Yens (35,000.- JPY) each and one hundred (100) preferred non-voting shares with a par value of thirty-five thousand Yens (35,000.- JPY) each;

- that "LONE STAR GLOBAL HOLDINGS LIMITED" has become owner of all the shares and has decided to dissolve the company "WB FUNDING S.A." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that "LONE STAR GLOBAL HOLDINGS LIMITED" being sole owner of the shares and liquidator of "WB FUNDING S.A.", declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities (including but not limited to any tax liabilities) presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of "WB FUNDING S.A." is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A Comparu:

"LONE STAR GLOBAL HOLDINGS LIMITED", une société à responsabilité des Bermudes, ayant son siège à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, sous le numéro 32897,

ici représentée Monsieur Harry LIEDTKE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société "WB FUNDING S.A.", ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 910 du 17 septembre 2005;

- que le capital social de la société "WB FUNDING S.A." est de sept millions de yens (7.000.000,- JPY) divisé en cent (100) actions avec droit de vote d'une valeur nominale de trente-cinq mille yens (35.000,- JPY) chacune et de cent (100) actions à dividende prioritaire sans droit de vote d'une valeur nominale de trente-cinq mille yens (35.000,- JPY) chacune;

- que "LONE STAR GLOBAL HOLDINGS LIMITED", étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme "WB FUNDING S.A.", celle-ci ayant cessé toute activité;

- que "LONE STAR GLOBAL HOLDINGS LIMITED", agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "WB FUNDING S.A.", qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société "WB FUNDING S.A." est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. LIEDTKE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 2009. Relation: MER/2009/12. Reçu douze euros. 12,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009018243/243/83.

(090018354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Partecipazioni Bingogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.834.

—
Mention rectificative du dépôt du 18/07/2006 (NO L060070438)

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009017670/7989/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10744. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Partecipazioni Bingogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.834.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, le rapport de gestion du conseil d'administration, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009017673/7989/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10743. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Menuiserie Schmit Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 72.389.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 02/02/09.

Menuiserie SCHMIT Claude S.A.R.L.

28, route de Capellen

L-8279 HOLZEM

Claude Schmit

Le Gérant

Référence de publication: 2009017901/9381/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00191. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Polish Beta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 345.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.444.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017723/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05939. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Seven Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 432.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.808.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017725/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05937. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Hedwige Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 90.761.

Le Bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017749/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08428. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Quinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 119.268.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 20 octobre 2008 que:

- Décision a été prise de révoquer M. Thibault KORCHIA, demeurant 13 rue Mozart F-57000 METZ, de son poste d'administrateur et administrateur délégué, avec effet immédiat,
- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Marco HOUWEN, demeurant 201, route de Trèves à NIEDERANVEN (Luxembourg), avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de notre société, tenu en date du 20 octobre 2008 que:

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué, Monsieur Marco HOUWEN, prénommé avec effet au 20 octobre 2008 et droit de signature individuelle pour tous les actes relatifs à la gestion journalière de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société *QUINV S.A.*
Signature

Référence de publication: 2009018006/1334/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10600. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Hedwige Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.761.

Le Bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017751/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08433. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Würzburg Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.724.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017752/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09427. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090017754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Kamina Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.365.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 29 octobre 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 décembre 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société pour un mandat d'une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009017987/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01048. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Main Source, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.779.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement en date du 14 octobre 2008 a pris note de la démission du mandat d'administrateur de Monsieur

PERRINI Oronzo

Lungotevere Raffaello Sanzio, 15

I-00153 Rome

et

a nommé à la fonction d'administrateurs

Mr. CLAUS Marco, Directeur, Société Anima, Via Brera, 18 - I-20121 Milano

Mr. OSSOLA Charles, Avocat, Etude Kaufhold Ossola&Associés, 20, Avenue Marie Thérèse, L-2014 Luxembourg

Mr. GUILLAUME Paul, Vice Président Sales & Marketing, Carne Global Financial Services, 25b, Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg

pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour MAIN SOURCE

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009018017/1126/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 130.755.

—
Société constituée en date du 19 juillet 2007, selon acte dressé par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2007 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2095 du 26 septembre 2007 sous référence 2007099864/239/395.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l.

Lorna Ros

Un Mandataire

Référence de publication: 2009017896/6981/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08597. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090017536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.
